

# CONSEIL MUNICIPAL

## VENDREDI 23 FÉVRIER 2018

### COMPTE-RENDU

---

Le 23 février 2018, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUÉGUEN**, Maire, suivant convocation du 16 février 2018. Les votes des comptes administratifs se sont déroulés sous la présidence de Monsieur François de GOESBRIAND, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Date d'affichage de la convocation** : 16 février 2018

**Date d'affichage du compte-rendu** : 01 mars 2018

**Nombre de Conseillers en exercice** : 23

**Nombre de Conseillers présents et représentés** : 23

**Présents** : Jean-Guy **GUÉGUEN**, François de **GOESBRIAND**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **BERTHEMET**, Léonie **SIBIRIL**, Gilles **GAUTHIER**, Yolande **PAUGAM-VERDES**, Jean-Yves **BRIANT**, Roselyne **LAMIDEY**, Bertrand **L' HOUR**, Florence **VALLERY-RADOT**, Anne **KERVAGORET**, Gaël **LE CLEACH**, Sandrine **JACQ**, Céline **PAUCHET**, Gérald **GUÉGUEN**, Nicole **SEGALEN**, Alban **LE ROUX**.

**Avaient donné procuration** : Olivier **BAILLOT** à François de **GOESBRIAND**, Isabelle d'**ARBOUSSIER** à Clotilde **BERTHEMET**, Patrick **BERNARD** à Céline **PAUCHET**, Vanessa **LABROUSSE** à Gérald **GUÉGUEN**, Yann **CASTELOOT** à Alban **LE ROUX**.

**Secrétaire de séance** : Alban **LE ROUX**

**Assistaient également** : Annie **SALIOU**, DGS, Laurence **CLÉACH** Service comptabilité, Serge **TANGUY**, Trésorier Municipal.

---

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

#### **1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2017 :**

Mr François de GOESBRIAND préside la séance.

Monsieur Jacques AUTRET présente le compte administratif 2017, examiné en commission des finances les 31 janvier et 7 février 2018. Il est arrêté ainsi qu'il suit :

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **3 554 235,30 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **4 883 118,05 €**
- L'exercice se solde par un excédent de fonctionnement de **1 328 882,75 €**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **2 972 715,14 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **2 155 310,27 €**
- La section d'investissement présente un déficit de **817 404,87 €**
  
- Le montant des reports en dépenses d'investissement s'élève à **449 600 €**
- Le montant des reports en recettes d'investissement s'élève à **345 000 €**

Monsieur Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le Compte Administratif 2017
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **1 328 882,75 €** pour :
  - **987 000 €** au financement de la section d'investissement
  - **341 882,75 €** en report à nouveau en section de fonctionnement

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

## **2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018 :**

Monsieur Jacques AUTRET présente le projet de budget primitif 2018, examiné en commission des finances les 31 janvier et 7 février 2018 :

- en section de fonctionnement le budget s'équilibre à **4 500 000 €**
- en section d'investissement le budget s'équilibre à **3 680 004,87 €**

Monsieur Alban LE ROUX explique les raisons pour lesquelles l'opposition se prononce contre le budget primitif 2018

*« Comme à l'accoutumée en cette période de l'année, nous profitons du débat budgétaire pour expliquer nos principaux désaccords envers les orientations que vous prenez. Il ne nous empêche pas de vous adresser quelques satisfécits.*

*C'est le cas notamment :*

- *de la poursuite des TAP*
  
- ***Des taux de fiscalité inchangés*** et ce malgré la suppression partielle de la taxe d'habitation qui aurait pu vous inciter à les augmenter. Il nous faudra néanmoins rester extrêmement vigilants sur les intentions de l'exécutif et du Parlement sur son remplacement et sa compensation. Elle représente près de 30% de nos recettes, une part non négligeable dont on ne peut pas se passer.
  
- ***Des droits de mutations en hausse.*** Ils ont fortement augmenté en 2017 et démontrent une certaine vitalité du marché de l'immobilier à Carantec. Ce

relèvement pour 2018 permet de compenser (un peu) les baisses successives de la dotation globale de fonctionnement.

- **De deux investissements incontournables.** La principale satisfaction réside dans la poursuite de l'engagement financier en faveur des **Temps d'activités périscolaires (TAP)** que nous avons toujours soutenus. On peut regretter la position de l'Etat qui, en raison du libre choix laissé aux conseils d'école de revenir à la semaine de 4 jours, nous isole des écoles voisines qui ont décidé d'arrêter. On se satisfera également de la **rénovation de la rue Pasteur**, dont les travaux étaient devenus indispensables.  
« **Une dette alourdie** »

Nous ne reviendrons pas plus en détails sur les autres investissements. Ils sont plutôt cohérents. Nous avons pu en débattre avec vous en commission finances. Simplement, nous aurons l'occasion, par l'intermédiaire de Nicole au point 23, de vous montrer notre profond désaccord sur la mise en place d'un système de vidéosurveillance.

Ce sont surtout deux indicateurs qui suscitent notre plus grande inquiétude.

- Le premier est une marotte nous concernant. Il s'agit du tassement de l'évolution démographique Carantécoise qui impacte directement les recettes communales. La presse locale faisait état à la fin de l'année dernière, d'une nouvelle perte de 40 habitants. Loin, très loin, des objectifs que vous vous êtes fixés dans le PLU avec 900 habitants supplémentaires à l'horizon 2025. A cela s'ajoute un vieillissement inquiétant de la population (51,5 d'âge moyen) que n'a pas manqué de souligner le Télégramme samedi dernier. Votre choc d'offre de logements dont vous vous targuez ne permet pas aujourd'hui d'enrayer cette tendance. D'autres outils existent pour libérer l'offre de logement et attirer une nouvelle population. Nous pensons à **la majoration de la taxe d'habitation des maisons secondaires** qui fait florès dans d'autres communes et villes de France. Elle a montré toute son efficacité, utilisez-la.
- Sans doute plus inquiétant, le surendettement communal. Nous avons eu l'occasion de parler de la sincérité du budget au cours des commissions finances. On peut se poser la question sur le programme d'emprunt et sa sincérité. Vous avez beau marginaliser le prêt de la rénovation de l'école de Callot en justifiant un autofinancement via les locations, cela reste un nouveau prêt quoi qu'on en dise. Et il vient alourdir la dette communale, donc limiter notre capacité à investir. Or face à des imprévus (amenés à se répéter), climatiques par exemple, tels que l'éboulement du mur du port ou l'érosion du trait de côte à Callot, comment financerons nous, à l'avenir, ces réparations, ces protections sans possibilité de recours à l'emprunt ? François de GOESBRIAND préconisait en Commission finances d'affecter une partie des recettes des droits de mutations à la réduction de la dette. C'est une première étape indispensable s'il n'y a pas une meilleure maîtrise dans vos dépenses.  
Toujours aussi septiques sur votre capacité à offrir de nouvelles perspectives à Carantec et surtout à remettre à flot les finances communales, nous voterons contre ce budget. »

Madame Nicole SEGALLEN déclare :

- « *L'annonce de l'installation de plusieurs caméras de vidéosurveillance dans le centre bourg amène des questions de notre part.*

*Aucun diagnostic concernant des incivilités ou infractions n'a été soumis à notre réflexion. Aucun coût réel n'a été présenté.*

*Les chiffres de la gendarmerie sur la délinquance à Carantec avec un comparatif sur au moins les 5 dernières années ne nous ont pas été exposés.*

*Travailler sur les causes est un préalable à toutes dépenses irréfléchies qui ne répondent pas avec certitudes aux problèmes.*

*60 % des fonds interministériels de prévention vont à la vidéo surveillance, l'argent public mérite d'être mieux utilisé. En effet en 2011 le rapport de la cour des comptes a remis en cause l'efficacité de la vidéo surveillance la qualifiant de faible voire d'inexistante. Il est prouvé que ce système entraîne systématiquement le déplacement des problèmes et jamais leur résolution voire même des dégradations supplémentaires par la destruction des caméras.*

*La vidéo surveillance est une solution démagogique. Que se passe-t-il donc à Carantec pour faire une telle proposition, un tel choix ! Aucune alternative n'a été proposée et pourtant il en existe.*

*La prévention par la présence humaine notamment serait une réponse plus adaptée. Mais il en existe bien d'autres qui n'entraînent pas pour certaines de surcoût mais des ajustements :*

- *Revoir l'aménagement urbain*
- *Faire une information et une sensibilisation de la population*
- *Choisir des matériaux moins fragiles (WC en inox et non en faïence)*
- *Mettre plus de poubelles et mieux les placer*
- *Renforcer l'éclairage à certaines périodes*

*Nous nous devons également de rappeler que la vidéo surveillance est une atteinte à la vie privée et aux libertés individuelles et que l'utilisation des images posent question.*

*Pour ces raisons nous votons contre cette proposition. »*

En réponse, Monsieur Le Maire indique :

- Concernant la majoration possible de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qu'il n'est pas favorable à ce type de mesure qui pénalise leurs propriétaires alors qu'ils abondent déjà largement le budget de la commune et qu'ils contribuent à sa vitalité.
- concernant la tendance largement à la baisse de la population que l'on constate dans de nombreuses communes littorales, il pense que s'il y avait moins de freins au développement économique, il y aurait plus d'activité, plus d'emplois et donc plus de carantécois et plus de logements.

- Concernant la politique du logement, 20 logements HLM viennent d'être livrés fin janvier. Ils sont tous occupés. Les nouveaux lotissements se sont remplis en peu de temps, d'autres en cours de réalisation ont déjà des acquéreurs. A ce sujet, il souligne son désaccord sur le PLUi en cours d'élaboration à Morlaix Communauté qui conduit à diminuer le nombre de constructions à Carantec. C'est le même problème à Sainte Sève et Plougasnou.
- Concernant la proposition faite d'installer des caméras de surveillance, le Conseil Municipal sera invité à se prononcer sur ce point lors de l'examen de la question 23.

Monsieur Jacques AUTRET indique qu'il est faux de dire que l'endettement augmente. Depuis le début du mandat, le remboursement de la dette en capital annuel est de ..... alors que les programmes d'emprunts sont de 350 000 €. Il explique pourquoi il convient de distinguer l'emprunt réalisé pour l'opération de rénovation de l'ancienne école de Callot. Dans cette opération, les loyers qui seront perçus en louant la maison couvriront l'annuité d'emprunt. Celui-ci ne représente donc pas une charge pour le contribuable. Ce n'est pas le cas d'autres opérations financées par emprunt, dont les annuités doivent être couvertes par les recettes du budget général, dotation de l'Etat, fiscalité ...

Madame Clotilde BERTEHMET tient à souligner que grâce aux emprunts des investissements sont possibles.

Concernant le DOB, Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur Gérald GUEGUEN prend la parole :

*« Nous regrettons que le conseil municipal du budget ne soit précédé d'un D.O.B. En effet chaque mot à son sens : débat, orientation et budget. Dès lors la fonction de l'élu prend toute sa signification : les choix se font, se justifient, les priorités sont données, le calendrier se met en place, les engagements se prennent.*

*Bien évidemment, en l'absence de projet global de la commune, le D.O.B. perd de sa pertinence mais garde tout de même un intérêt dans la construction de la réflexion collective.*

*On nous objecte que tous les conseillers peuvent être présent dans toutes les commissions, mais précisément ce n'est jamais le cas et de plus chaque commission ne traite que de ce qui la concerne : nous serions donc bien loin de la réflexion globale.*

*On nous dit également que le D.O.B. n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants, et alors ! Il n'en aurait pas moins d'intérêt.*

*Rappelons que le seuil de 3500 habitants est remis en cause lorsque ça nous arrange (15 000 habitants l'été). »*

Concernant le DOB, Monsieur Le Maire répond qu'à Carantec, effectivement la population légale n'impose pas de DOB, le seuil étant à 3 500 habitants. Pour autant, tous les élus sont invités à assister à toutes les commissions, qu'ils en soient membres ou non et une plus grande participation des élus serait même appréciée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018.

### **3. FISCALITE 2018 – VOTE DES TAUX :**

Monsieur Le Maire expose :

Pour la préparation du budget 2018, l'estimation du produit attendu de la fiscalité a été calculée en augmentant les bases réelles 2017 de 1,2% soit le taux fixé par la loi de Finances, à savoir l'indice des prix à la consommation de novembre 2017 et en maintenant les taux des 3 taxes.

L'estimation inscrite au BP est de 2 660 000 €. Ce montant tient compte du produit global 2017 qui comprend les rôles complémentaires.

Les bases réelles seront notifiées par les services fiscaux courant mars.

Les textes fixant les modalités d'allègement de la taxe d'habitation pour le contribuable en 2018 n'ont pas d'incidences pour les collectivités dans la mesure où l'Etat compense les dégrèvements accordés dès lors qu'il n'y a pas d'augmentation du taux de la taxe d'habitation.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la reconduction des taux 2017 en 2018 et les fixe ainsi qu'il suit :

	<b>Bases 2018 estimées</b>	<b>Taux 2018</b>	<b>Produits 2018</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	10 185 523	13,77 %	1 402 547 €
<b>Foncier bâti</b>	6 664 615	18,11 %	1 206 962 €
<b>Foncier non bâti</b>	113 499	38,45 %	43 640 €

#### **4. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET MOUILLAGES :**

Monsieur Jacques AUTRET présente le compte administratif 2017 du budget mouillages.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **101 989,63 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **113 827,10 €**
- La section de fonctionnement présente un excédent de **11 837,47 €**
  
- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **121 561,72 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **53 892,01 €**
- La section d'investissement présente un déficit de **67 669,71 €**
  
- Le montant des reports en dépenses d'investissement s'élève à **49 000 €**
- Le montant des reports en recettes d'investissement s'élève à **120 000 €**

Monsieur Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le Compte Administratif 2017
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **11 837,47 €** en report à nouveau en section de fonctionnement

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

## 5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF MOUILLAGES 2018 :

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 du budget Mouillages ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **123 837,47 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **143 100 €**

## 6. TARIFS 2018 DES CORPS-MORTS :

Monsieur Jean-Yves BRIANT présente au Conseil Municipal les tarifs des corps-morts proposés pour 2018 :

<b>LOCATION ANNUELLE RECONDUITE PAR TACITE RECONDUCTION (bloc de corps-mort + chaine basse)</b>						
<b>TARIFS ANNUELS</b>	Taille des bateaux	Redevance Etat	Tarifs corps-mort HT	Redevance + Corps-mort HT	TVA sur corps-mort	<b>TOTAL</b>
<b>Usagers justifiant d'une adresse sur Carantec</b>	Jusqu'à 4,99 m	77,00 €	62,95 €	139,95 €	12,59 €	<b>152,54 €</b>
	Entre 5 et 5,99 m	77,00 €	101,07 €	178,07 €	20,21 €	<b>198,28 €</b>
	Entre 6 et 6,99 m	77,00 €	131,98 €	208,98 €	26,39 €	<b>235,37 €</b>
	7 m et plus	77,00 €	171,13 €	248,13 €	34,22 €	<b>282,35 €</b>
<b>Usagers ne justifiant pas d'une adresse sur Carantec</b>	Jusqu'à 4,99 m	77,00 €	78,41 €	155,41 €	15,68 €	<b>171,09 €</b>
	Entre 5 et 5,99 m	77,00 €	118,58 €	195,58 €	23,71 €	<b>219,29 €</b>
	Entre 6 et 6,99 m	77,00 €	152,59 €	229,59 €	30,51 €	<b>260,10 €</b>
	7 m et plus	77,00 €	195,86 €	272,86 €	39,17 €	<b>312,03 €</b>
<b>Corps-morts loués à des PROFESSIONNELS</b>		77,00 €	131,98 €	208,98 €	26,39 €	<b>235,37 €</b>
<b>LOCATION TEMPORAIRE DE CORPS-MORTS (bloc + ligne de mouillage)</b>						
<b>ZONES</b>			Tarifs corps-mort HT	TVA sur corps-mort	<b>TOTAL</b>	
<b>Mouillages du SAINT-KARANTEG (uniquement mai à octobre)</b>		Semaine	72,12 €	14,42 €	<b>86,54 €</b>	
		Mois	226,67 €	45,33 €	<b>272,00 €</b>	
		saison : 6 mois	463,63 €	92,72 €	<b>556,35 €</b>	

<b>Autres zones - corps-morts mutualisés (uniquement juillet et août)</b>	semaine	42,93 €	8,58 €	<b>51,51 €</b>
	mois (du 1er au 31)	153,19 €	30,63 €	<b>183,82 €</b>

Monsieur Alban LE ROUX indique avoir été interpellé en raison d'une suspicion d'opacité dans l'attribution de corps-morts.

Monsieur Jean-Yves BRIAND répond être au courant de ces rumeurs mais qu'elles ne sont pas fondées, la liste d'attente est à disposition du public.

Monsieur Le Maire précise que pour sa part il n'est pas interpellé sur l'opacité mais sur des problèmes de police. Seuls quelque uns ont eu des avertissements et d'autres, 6 des contraventions dressées par les services de l'État. Finalement, très peu de plaisanciers ne suivent pas le règlement. Les consignes au service de contrôle sont d'être plutôt dans la prévention mais parfois cela ne suffit pas. Suite à une rencontre avec l'association des Cormorans, ils seront désormais invités au conseil des mouillages.

Monsieur Alban Le Roux indique que pour sa part, il fait confiance au conseil des mouillages.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs 2018.

#### **7. TARIF D'OCCUPATION DE LA TERRASSE DU PARC CLAUDE GOUDE POUR UN USAGE PRIVATIF :**

Monsieur Le Maire expose :

Le Conseil Municipal est invité à fixer le tarif d'occupation de la terrasse du parc Claude Goude pour un usage privatif limité à 2heures et sans réception, par exemple pour des cérémonies laïques de mariage. Il est proposé de fixer le tarif à 200 €, ce tarif s'appliquerait également pour tout autre lieu non couvert situé sur la commune, sous réserve d'un accord préalable.

Madame Clotilde BERTHEMET trouve l'usage proposé trop restrictif.

A l'issue d'une discussion, après en avoir délibéré par 17 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal fixe le tarif d'occupation de la terrasse du parc Claude Goude pour un usage privatif limité à 2heures et sans réception à 200 €.

#### **8. PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOUR DES ELEVES CARANTECOIS POUR LES VOYAGES SCOLAIRES :**

Madame Léonie SIBIRIL expose :

Le Conseil Municipal est invité à fixer la participation de la Commune aux séjours des enfants carantécois scolarisés en primaire et au collège :



La participation par élève pour les séjours de moins de 4 jours était de 46,70 € en 2017

- Il est proposé de fixer cette participation à 47.20 € pour 2018. (+ 1 %)

La participation par élève pour les séjours de 4 à 8 jours était de 71.80 € en 2017

- Il est proposé de fixer cette participation à 72.50 € pour 2018. (+ 1 %)

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe pour 2018 la participation de la Commune aux séjours des enfants carantécois scolarisés en primaire et au collège à :

- 47.20 € par élève pour les séjours de moins de 4 jours
- 72.50 € par élève pour les séjours de 4 à 8 jours

### **9. PARTICIPATION AUX FRAIS DES ETABLISSEMENTS PROFESSIONNELS SCOLARISANT DES JEUNES CARANTECOIS :**

Sur proposition de Madame Léonie SIBIRIL, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la participation par élève pour les centres d'apprentissage et les établissements professionnels spécialisés à 33.80 (+ 1 %).

### **10. ACQUISITION FLOTTE 2018 DE L'ÉCOLE DE VOILE : PRESENTATION DU PROGRAMME :**

Monsieur Gaël LE CLEACH expose :

Par une délibération du 14 décembre 2017, un accord a été donné pour financer à hauteur de 15 000 € le programme d'acquisition de la flotte 2018. Le Conseil Municipal est invité à approuver le plan de financement définitif arrêté ainsi qu'il suit et à donner son accord pour solliciter les subventions et participations :

	<b>prix unitaire HT</b>	<b>quantité</b>	<b>Prix</b>
<b>Stand up Paddle</b>			
Paddle Board Bi Drop	633,48	4	2 533,90
Stand up Paddle Sroka	550,04	2	1 100,08
<b>Stand Up Paddle Géant</b>			
aquadesign	2 150,00	1	2 150,00
<b>Planche à voile</b>			
Pack 293 + 6,5	1 531,12	2	3 062,24
Pack 293 + 7,5	1 512,58	2	3 025,15
Pack JP + 5,5	1 857,40	2	3 714,79
<b>Catamaran 12 pieds</b>			
Topaz 12	4 352,00	5	21 760,00
<b>Dériveur optimisit Q3</b>			
Optilmist Sailqube coque safran	1 445,00	3	4 335,00
		<b>Total ....</b>	<b>41 681,16</b>
<b>Participation Municipale</b>			<b>15 000,00</b>

<b>Subvention CG (20%)</b>		<b>8 336,23</b>
<b>ventes 2017</b>		<b>6 300,00</b>
<b>Participation ACN</b>		<b>12044,93</b>

Monsieur Gaël LE CLEACH ne prend pas part au vote.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement présenté
- autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire et la participation de Carantec Nautisme.

### **11. ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE KERINEC POUR LES SERVICES TECHNIQUES :**

Monsieur Le Maire expose :

La commission des finances du 7 février 2018 a donné un avis favorable pour l'acquisition du terrain cadastré B1482 situé sur la zone de Kerinec sur la base du prix proposé, à savoir 5 500 € pour 535 m<sup>2</sup>, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- donne son accord pour l'acquisition de la parcelle B1482 pour un montant de 5 500 €.
- dit que l'acte notarié sera établi par Maître Ah-Woane, les frais étant à la charge de la commune.

### **12. REGULARISATION ALIGNEMENT 1 RUE DE BIR HAKEIM :**

Monsieur François de GOESBRIAND expose :

Dans le cadre de la vente du 1 rue de Bir Hakeim, un document d'arpentage a été établi par le vendeur afin de régulariser l'alignement entre la propriété et la voirie, aux conditions suivantes :

- La parcelle n° AM n°789 de 24m<sup>2</sup> appartenant à la commune est rétrocédée à l'acquéreur
- La parcelle n° AM n°786 d'une contenance de 224m<sup>2</sup> appartenant au nouvel acquéreur est rétrocédée à la commune pour l'euro symbolique.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- accepte les conditions de l'alignement de voirie,
- dit que l'acte notarié sera établi par Maître BODIN-CARRÉ, les frais étant à la charge de la commune.

Le titulaire de la procuration de Madame Vanessa LABROUSSE n'a pas pris part au vote.

### **13. REGULARISATION CHEMIN DE TY NOD - SUCCESSION KERRIEN :**

Monsieur François de GOESBRIAND expose :

Afin de procéder à la régularisation de l'alignement du chemin de Ty Nod, il convient de procéder au transfert dans le domaine public de la parcelle C938 restée propriété KERRIEN.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal:

- donne son accord pour l'acquisition de la parcelle C 938 d'une superficie de 345 m<sup>2</sup> au prix de l'euro symbolique
- donne son accord pour son transfert dans le domaine public communal
- dit que l'acte notarié sera établi par Maître de LAFFOREST, chargé de la succession KERRIEN et que les frais seront à la charge de la commune.

### **14. DELIBERATION COMPLEMENTAIRE POUR L'ACQUISITION DU CHEMIN DU HAUT VARQUEZ :**

Monsieur François de GOESBRIAND expose :

Par une délibération du 08 septembre 2016, le Conseil Municipal a donné son accord pour l'acquisition de la parcelle AL166 (désormais cadastrée AL445, AL446 pour 533m<sup>2</sup>) donnant accès au lotissement du Haut-Varquez.

A la demande de Maître BODIN-CARRE, une délibération complémentaire est nécessaire pour ajouter la parcelle AL458 d'une contenance de 6 m<sup>2</sup>.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal:

- donne son accord pour acquérir cette nouvelle parcelle aux mêmes conditions, soit 12€/m<sup>2</sup> et pour la transférer dans le domaine public communal.

### **15. ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN BORDURE DE LA RUE DE LA BOURDONNAIS :**

Monsieur Le Maire expose :

Afin de permettre l'installation de conteneurs enterrés dans ce secteur et la réalisation de places de stationnement à proximité du cimetière, un accord a été trouvé avec le futur acquéreur du terrain cadastré AK 15.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour acquérir une surface d'environ 105m<sup>2</sup> en bordure de voirie. La surface définitive sera établie selon le document d'arpentage.
- accepte le prix de 170€/m<sup>2</sup>, correspondant au prix de vente au m<sup>2</sup> du terrain.
- dit que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune,
- dit que l'acte notarié sera établi par Maître URIEN.

## **16. VENTE DE LA MAISON DES DOUANIERS :**

Monsieur François de GOESBRIAND expose :

La commission des Finances du 7 février 2018 a donné son accord pour céder la maison des douaniers située impasse Joseph Le Foll et cadastrée AD 31. Le terrain d'une surface de 201 m<sup>2</sup> est grevé par une servitude de passage d'une canalisation d'eau usée et par un transformateur EDF.

Afin de permettre à toute personne intéressée de faire une offre, la présente délibération sera publiée et affichée. Un encart sera publié dans le feuillet mensuel d'information de la commune et sur son site Internet.

Le prix de vente minimum est fixé à 43 000 €.

Les personnes intéressées seront invitées à déposer une offre d'achat sous pli cacheté en mairie, l'enveloppe indiquant « ne pas ouvrir – vente maison des douaniers ». La date limite de dépôt des offres est fixée au 30 avril minuit. Les plis seront ouverts par la commission d'appel d'offre.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour céder la maison des douaniers
- Donne son accord sur les conditions de vente

## **17. DENOMINATION DE L'IMPASSE PARC AN TY :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme l'impasse desservant les 3 lots issus du lotissement des Consorts BRIANT rue de Kerhallic : « Impasse Parc an Ty ».

Monsieur Jean-Yves BRIANT n'a pas pris part au vote.

## **18. ACQUISITION D'UN EMPLACEMENT RESERVE DE 57M<sup>2</sup> RUE DE LA GALISSONNIERE :**

Monsieur Le Maire expose :

Un emplacement réservé figure au PLUi rue de la Galissonnière, afin de créer un cheminement piéton permettant de relier la rue Foch et la rue Neuve.

Une DIA a été reçue en mairie le 20 janvier 2018 pour la maison située 5, rue de la Galissonnière, cadastrée AE 431. Le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour acquérir une parcelle de 57 m<sup>2</sup> en bordure de la voie qui dessert la propriété.

En accord avec le futur propriétaire, la parcelle pourrait être acquise au prix de 60 € le m<sup>2</sup> soit 3 420 €.

A la question de Madame Nicole SEGALEN, Monsieur le Maire répond qu'il y a bien eu un recours au Tribunal Administratif au sujet de l'emplacement réservé rue de la Galissonnière mais que ce recours a été retiré.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord sur les conditions de l'acquisition de cette parcelle
- dit que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la commune.

## **19. MODERNISATION DES VESTIAIRES DE LA BASE NAUTIQUE ET AMENAGEMENT DES ABORDS:**

Monsieur Gaël LE CLÉACH expose :

La construction de la base nautique au Kelenn date de 1976. A cette époque, la réalisation de ce projet s'inscrivait déjà dans le cadre du développement touristique et nautique de la commune. Depuis des travaux de remise en état des vestiaires situés au sous-sol ont été réalisés en 2002 et des travaux de modernisation et de refonte du club house situés au premier étage ont été réalisés en 2004. L'objectif à présent, est de mettre à niveau cet équipement structurant de la commune, d'où la décision prise en début de mandat d'engager un projet de modernisation des vestiaires et des abords de la base nautique. Il convient en effet d'offrir à tous les pratiquants en vacances ou vivant à Carantec et sur le territoire à l'année, des équipements en adéquation avec le statut de pôle nautique et touristique du Pays de Morlaix.

Il convient également de mettre ce bâtiment aux normes en termes d'accessibilité, de répondre aux obligations du droit du travail, d'améliorer les performances énergétiques.

La conception du projet a été confiée à INGETEC Morlaix avec une mission particulière au cabinet TRACE de Brest pour le choix des aménagements intérieurs.

Le cout des travaux s'élève à 235 000 € HT. Le plan de financement est établi ainsi qu'il suit :

<b>MODERNISATION DES VESTIAIRES DE LA BASE NAUTIQUE ET AMENAGEMENT DES ABORDS</b>		
<b>OBJETS</b>	<b>HT estimé</b>	<b>TTC estimé</b>
travaux bâtiment	148 000 €	177 600 €
Travaux extérieurs Aménagements des abords	64 300 €	77 160 €
<b>Sous total travaux</b>	<b>212 300 €</b>	<b>254 760 €</b>
Honoraires architecte et divers	14 700 €	17 640 €
Mobilier	3 000 €	3 600 €

Matériel	5 000 €	6 000 €
<b>Sous total MO matériel et mobilier</b>	<b>22 700 €</b>	<b>27 240 €</b>
<b>TOTAL PROJET MODERNISATION</b>	<b>235 000 €</b>	<b>282 000 €</b>
<b>Financement</b>		
Département contrat de territoire 10 % HT	23 500 €	23 500 €
Morlaix Communauté 10 % HT	23 500 €	23 500 €
Conseil Régional 25%	58 750 €	58 750 €
Fonds de soutien à l'investissement local 20%	47 000 €	47 000 €
Coût commune	82 250 €	82 250 €
récupération TVA		47 000 €
<b>TOTAL ...</b>	<b>235 000 €</b>	<b>282 000 €</b>

Suite aux avis favorables des commissions jeunesse et sport, travaux et finances, sur proposition de Monsieur Le Maire après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'avant-projet ainsi que son plan de financement
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différents partenaires, l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), le Conseil Régional, le Conseil Départemental et Morlaix communauté.

## **20. REMISE EN ETAT DU MUR DU PORT SUITE AUX INTEMPERIES :**

Monsieur Le Maire expose :

Suite aux intempéries, le mur qui borde la grève du port et soutient la rue du Port a subi de fortes dégradations mettant en péril la voirie et rendant l'accès au public dangereux.

Une première tranche de travaux a été réalisée en urgence par la pose d'enrochement. Une mission de maîtrise d'œuvre vient d'être confiée à ING concept, afin d'établir un cahier des charges permettant de lancer une consultation des entreprises. L'étude devrait permettre de définir si la meilleure solution est de consolider le mur ou de le refaire entièrement.

Par ailleurs il est demandé au bureau d'étude d'élaborer un projet permettant immédiatement ou dans un second temps selon les budgets estimés de réaliser une promenade piétonne en bordure de ce mur ou sur ce mur.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- l'autorise à lancer la consultation des entreprises,
- sollicite l'accord de la DDTM pour obtenir le transfert de gestion,
- l'autorise à solliciter les subventions auprès de l'AFITF (L'agence de financement des infrastructures de transport de France),

- sollicite la prise en charge de ces travaux par Morlaix Communauté dans le cadre de sa nouvelle compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

## **21. Décision concernant les rythmes scolaires et les TAP :**

Madame Léonie SIBIRIL expose :

A Carantec la décision de poursuivre Les TAP pour l'année scolaire 2017 2018 a été prise en juillet 2017. Il avait été convenu de réunir à nouveau le comité de pilotage en octobre 2017 et en janvier 2018, afin de décider dans la concertation du devenir des TAP pour les rentrées suivantes.

Lors du dernier comité de pilotage le 06 février, la décision a été prise à la majorité de reconduire les TAP pour l'année scolaire 2018-2019.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la décision proposée en comité de pilotage
- dit que les crédits sont ouverts au BP 2018.

## **22. Demande de subvention pour la réalisation du parcours « Carantec l'âge d'or des Hôtels » :**

Sur proposition de Madame Clotilde BERTHEMET, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de Morlaix Communauté pour la réalisation du parcours « L'âge d'or des hôtels ».

## **23. Projet d'Installation de caméras de vidéo-surveillance dans le Centre bourg :**

Monsieur Le Maire souligne que depuis plusieurs années la commune doit faire face à un accroissement des actes d'incivilité et de vandalisme commis à l'encontre de son patrimoine mobilier et immobilier, notamment aux abords de la Médiathèque et du Forum.

La question de l'installation d'un système de vidéo-protection est posée. Il aurait un rôle dissuasif et pourrait constituer un moyen de prévention et dans certains cas, pourrait permettre l'identification des auteurs d'actes répréhensibles facilitant le travail des services de la gendarmerie.

Vu l'avis favorable des commissions Administration générale et Finances, Monsieur Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour demander l'autorisation auprès du Préfet de mettre en place un système de vidéo-protection aux abords des équipements communaux du centre-ville.

En réponse à Madame Nicole SEGALLEN, Monsieur le Maire répond que les dégâts occasionnés sur les biens publics et chez les particuliers ou sur leur véhicule ne sont pas acceptables. Le coût de remise en état des espaces publics lié à des incivilités est de l'ordre de 10 à 15 000 € par an si l'on prend en compte le remplacement du matériel et le temps passé. Il n'y a pas une délinquance grave,

mais les comportements de quelques-uns sont très préjudiciables. Les caméras permettraient à la gendarmerie d'identifier les auteurs et la présence de caméras de surveillance peut être dissuasive.

Monsieur Jacques AUTRET indique que le montant prévu au BP est de 5 000 €, l'option retenue à ce stade pouvant être de la location.

- Vu le code des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2211-1 ;
- Vu le Code de la Sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9 et L251-1 à L225-1 et L613-13 ;

Sur proposition de Monsieur Le maire, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 6 voix contre et 2 absents, le Conseil Municipal l'autorise à :

- Etudier les conditions de mise en place d'un système de vidéo-protection,
- solliciter les autorisations auprès de la Préfecture,
- Solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Ministère de l'Intérieur, du Département et de la Région pour le financement de cette opération,

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur Le Maire fait part du projet de la société CREADIMM qui pourrait héberger des professionnels de santé. Leur proposition semble intéressante. Un terrain municipal pourrait leur être vendu. Les professionnels de santé seront consultés dans le cadre de ce projet. Cette question sera soumise au prochain conseil municipal du 22 mars.